



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/713

S/20954

8 novembre 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 47 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 8 novembre 1989 adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du
8 novembre 1989, qui vous est adressée par S. E. M. Ozer Koray, représentant de la
République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au
titre du point 47 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mustafa AKSIN

ANNEXE

Lettre datée du 8 novembre 1989, adressée au Secrétaire général
par M. Ozer Koray

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à mes lettres sur le même sujet, je voudrais appeler votre attention sur la succession ci-après d'actes de provocation auxquels le Gouvernement chypriote grec s'est livré, dans le cadre du programme de militarisation qu'il poursuit dans la partie sud de Chypre.

1. Des manoeuvres militaires annuelles, sous le nom de code "Nikiforos '89", ont été effectuées dans la partie sud de Chypre au cours de la troisième semaine d'octobre. D'après des comptes rendus de la presse chypriote grecque des 17 et 21 octobre 1989, des munitions de combat et de nouvelles armes ont été utilisés tout au cours de ces exercices, dont l'objet était de mettre à l'épreuve les capacités opérationnelle et offensive des forces chypriotes grecques "avançant" au combat, notamment celles des réserves et de la "milice", nouvellement créée. L'objectif déclaré de ces manoeuvres était de "reconquérir les territoires sous occupation". Après les manoeuvres, des parades militaires ont eu lieu à Larnaca, où l'on a également fait étalage des armes modernes récemment acquises. D'après le quotidien chypriote grec Ta Nea du 18 octobre 1989, le commandant de la "garde nationale", le général Marcopoulos, aurait déclaré, lorsqu'il s'est adressé à ses troupes au début des manoeuvres "Nikiforos '89", que "l'heure est venue de réunifier Chypre et de rétablir la liberté et l'indépendance ... Laissez-moi vous voir à l'oeuvre ... Nous sommes pleinement justifiés dans nos actes et dans nos politiques ... Vous pouvez être assurés qu'en dernière analyse, nous vaincrons..."

2. D'après le quotidien chypriote grec Eleftheria du 17 octobre 1989, citant directement les propos du commandant de la garde nationale chypriote grecque et du Ministre de la défense chypriote grecque, les forces de la milice chypriote grecque sont approvisionnées en armes et en munitions et devront les garder en leur possession afin d'y avoir directement accès à tout moment.

3. Le numéro du 21 octobre 1989 de l'hebdomadaire Jane's Defence Weekly a, entre autres, indiqué que le Gouvernement chypriote grec a présenté des missiles français surface-air de courte portée Matra-Mistral qu'il venait d'acquérir, lors d'une parade militaire organisée à l'occasion du "vingt-neuvième anniversaire de l'indépendance". D'après la presse chypriote grecque du 2 octobre 1989, ces armes comprenaient également des missiles HOT-2, des missiles antichar Milan, des véhicules blindés brésiliens Cascavel du type EE-9, des chars français du type AMX-30 B-2, des véhicules grecs Leonidas, des canons antiaériens suisses Oerlikon et toute une série d'autres armes offensives. L'hebdomadaire Jane's Defence Weekly a également remarqué que le Gouvernement chypriote grec "... envisage d'organiser des manoeuvres conjointes avec les forces armées grecques, un événement qui aurait des incidences politiques considérables". Il note un peu plus loin qu'outre la création des forces de la milice et la conscription des femmes, le Gouvernement cyprite grec "... a commencé à constituer un cadre de spécialistes, principalement chargé du maniement d'un nouvel équipement de plus en plus perfectionné".

4. D'après la presse chypriote grecque du 29 septembre 1989, 600 femmes devraient sous peu être admises dans les rangs de la garde nationale chypriote grecque pour une période de trois ans, à titre volontaire. Le soi-disant "Ministre de la défense" chypriote grec, M. Aloneftis, aurait déclaré qu'environ 5 000 femmes supplémentaires seront ultérieurement recrutées pour un service militaire obligatoire. D'après la même source, le quartier général de la "garde nationale" aurait reçu l'ordre d'élaborer les plans nécessaires pour la conscription des femmes. Les éléments qui seront remplacés par ces nouvelles recrues seront alors transférés dans des unités le long des frontières.

Les actes et déclarations susmentionnés des dirigeants militaires et politiques chypriotes grecs prouvent largement que les véritables intentions de la partie chypriote grecque ne sont pas de parvenir à un règlement pacifique avec la partie chypriote turque, mais d'avoir recours à la violence armée, le moment venu, pour essayer d'en revenir à la situation d'avant 1974, lorsque l'île était pratiquement sous occupation et domination grecques-chypriotes grecques. Au mépris total du processus de négociation et de votre mission de bons offices, les dirigeants chypriotes grecs ont consacré tous leurs efforts et toutes leurs ressources à l'achat de nouvelles armes offensives et au renforcement de leurs forces militaires. La partie chypriote turque suit de très près cette évolution dans le sud de Chypre, qui est totalement incompatible avec l'objectif convenu des entretiens entre les deux parties, à savoir la création d'une république fédérale.

Les manoeuvres conjointes grecques-chypriotes grecques prévues dans la partie sud de Chypre constitueront un nouvel acte de provocation contre la paix et la sécurité qui règnent à Chypre depuis 1974. On se souviendra qu'entre 1963 et 1974, environ 20 000 soldats grecs ont été amenés clandestinement dans l'île, afin de renforcer la puissance offensive chypriote grecque contre le peuple chypriote turc. L'objectif de cette action militaire conjointe était d'éliminer les Chypriotes turcs et d'annexer l'île à la Grèce. Les souvenirs amers des effusions de sang, de la terreur et des souffrances qui s'en sont suivies ne sont que trop frais dans l'esprit de notre peuple.

La partie chypriote grecque devrait renoncer à son actuelle attitude agressive et provocatrice contre la République turque de Chypre-Nord. On ne peut s'attendre à ce que les deux parties parviennent à un règlement pacifique à Chypre tant que l'une d'elles s'arme et crée des tensions dans l'île. Jusqu'ici, votre mission de bons offices a été sapée et entravée par la constante intransigeance et les dispositions hostiles du Gouvernement chypriote grec. Il convient par conséquent de souligner que les entretiens entre les deux dirigeants dans l'île n'auront de résultats que s'il est mis un terme au renforcement militaire en cours dans la partie sud de Chypre et exigera que le Gouvernement chypriote grec adopte une politique qui conduise au rétablissement de la confiance mutuelle entre les deux peuples.
